

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4877**

Intitulé

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilite, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La production des informations financières est de plus en plus automatisée et toujours plus abondante. Leur interprétation et leur exploitation à des fins de gestion ou pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires sont d'une complexité croissante. Les emplois visés supposent une grande autonomie de travail et des compétences techniques dans les domaines suivants : comptabilité, finance, droit des affaires, droit social, droit fiscal, informatique et management. De plus, la maîtrise de l'anglais appliqué aux affaires et une bonne culture économique sont indispensables. La personne doit savoir analyser et interpréter l'ensemble des opérations et concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques. Elle doit être capable de produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes, de conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns, d'intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités, de produire et d'exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets), de gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan). Dans son domaine, elle doit savoir négocier avec les tiers (exemple : banques) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social. Elle doit également savoir rechercher dans la documentation technique (par exemple, le Code général des impôts) les réponses à une question imprévue et parfois complexe et communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Services comptables et financiers, de contrôle de gestion ou d'audit interne dans une entreprise industrielle ou commerciale ou dans une organisation publique ;

- Cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes.

Les emplois visés sont : - chef de mission ou chef de groupe dans un cabinet d'expertise comptable en charge d'un portefeuille de clients, sous la responsabilité directe d'un expert-comptable ;

- collaborateur dans un cabinet de commissariat aux comptes, sous la responsabilité directe du commissaire aux comptes ;

- responsable comptable dans des structures moyennes ou importantes (la taille reflétant approximativement le niveau de complexité) ;

- responsable de la consolidation ;

- contrôleur de gestion ;

- responsable administratif et financier d'une structure moyenne ou grande ;

- responsable du service d'audit interne d'un groupe.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

Réglementation d'activités :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Obtention de la moyenne générale sans note éliminatoire aux 7 épreuves composant ce diplôme. Tout ou partie des épreuves peut être obtenu par VAE. De nombreux diplômes nationaux (masters, etc.) ou diplômes délivrés par l'Etat (DECF, DESCF) ou diplômes délivrés par des écoles ou établissements étrangers donnent des dispenses ou des équivalences d'épreuves. La liste des dispenses est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget, après avis de la commission consultative pour la formation professionnelle des experts-comptables. Les épreuves portent sur les disciplines suivantes : - comptabilité financière et audit ;

- finance ;

- management et contrôle de gestion ;

- droit et fiscalité ;

- management des systèmes d'information de gestion ;

- économie et anglais ;

- épreuve orale de soutenance d'un rapport sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants et professionnels
Par candidature individuelle	X	Enseignants et professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants et professionnels (en cours de mise en oeuvre)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Test de connaissance théorique régi par la 8ème directive de la commission européenne parue au JO de l'Union européenne du 09/06/2006, article 8.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

décret n° 2006-1706 du 22/12/06 paru au JO du 29/12/06.

arrêté du 22/12/06 paru au JO du 29/12/06.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Les statistiques disponibles ont été construites sur la base des anciens diplômes, DECF et DESCF (dont l'architecture ne correspond pas à l'organisation des nouveaux diplômes qui s'appuie désormais sur le schéma LMD).

Selon une enquête réalisée par l'Association des élèves de l'Institut des techniques économiques et comptables du

Conservatoire national des arts et métiers auprès de 1 843 personnes, le salaire moyen brut annuel à l'embauche avec un DECF, un DESCF ou une MSTCF serait de 22 000 €, de 25 000 € avec une expérience de 2 ou 3 ans et de 30 000 € avec une expérience de 4 à 5 ans. Selon cette même enquête, un chef comptable avec 16 ans d'expérience, gagne 45 000 €, un directeur de comptabilité avec 17 ans d'expérience gagne 68 000 € et un contrôleur de gestion avec 10 ans d'expérience 45 000 €. En cabinet, un expert-comptable stagiaire gagne 26 000 € en 1ère année et 30 000 € en 2ème et 3ème année. Un chef de mission avec 11 ans d'expérience touche 38 000 € et un chef de groupe avec 16 ans d'expérience 66 000 €. Enfin, un expert-comptable qui est aussi commissaire aux comptes, avec une expérience professionnelle de 16 ans, gagne 97 000 €.

Selon une enquête réalisée par l'Observatoire économique du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

en mai 2006 auprès de 597 personnes travaillant en cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, 37% des salariés de ces cabinets ont un niveau bac + 2 et 35 % bac + 3 et au delà. L'échantillon comporte 1/3 d'hommes et 2/3 de femmes. 57 % de l'effectif a moins de 40 ans. L'ancienneté moyenne est légèrement inférieure à 10 ans. Les cabinets ont pour objectif de facturer un peu plus de 1 300 heures par an et par collaborateur. En conclusion, la profession comptable libérale est très fortement structurée par les diplômes, comme la plupart des professions réglementées. Mais cette caractéristique s'étend également aux comptables (y compris les auditeurs internes et les contrôleurs de gestion) salariés dans des entreprises industrielles et commerciales. La profession offre des emplois nombreux et variés de collaborateurs, surtout pour les niveaux de qualification les plus élevés.

Autres sources d'information :

Sites de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien intitulé : Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF)

Certification précédente : Diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) (Fiche incomplète)